

ROYAUME DU MAROC
SOCIETE CASABLANCA EVENTS & ANIMATION SA



APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE

N° 08/CEA/2025

Aménagement Et équipements des espaces relatifs à l'organisation de la course du
« 10 KM International By Wecasablanca »

Juillet 2025

CAHIER DE PRESCRIPTIONS SPECIALES

SOMMAIRE

CHAPITRE 1. : Clauses administratives et financières.....	4
ARTICLE 1. : Objet du marché	4
ARTICLE 2. : DESCRIPTION DE PRESTATION	4
ARTICLE 3. : Mode de passation du marché	4
ARTICLE 4. : Pièces constitutives du marché	4
ARTICLE 5. : Référence aux textes généraux et spécifiques du marché	4
ARTICLE 6. : Validité et délai d'approbation	4
ARTICLE 7. : Délai D'EXECUTION	5
ARTICLE 8. : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE ET CAUTIONNEMENT DEFINITIF.....	5
ARTICLE 9. : AVANCE.....	5
ARTICLE 10. : Nature et caractère des prix	5
ARTICLE 11. : Assurance.....	6
ARTICLE 12. : Droit de timbres et enregistrement.....	6
ARTICLE 13. : Sous-traitance	6
ARTICLE 14. : RETENUE DE GARANTIE-DELAI DE GARANTIE.....	6
ARTICLE 15. : ELECTION DU DOMICILE.....	6
ARTICLE 16. : CAS DE FORCE MAJEURE.....	6
ARTICLE 17. : NANTISSEMENT.....	7
ARTICLE 18. : Droits et taxes pour une entreprise non résidente	7
ARTICLE 19. : RECEPTIONS	7
ARTICLE 20. : MODALITES ET mode de règlement.....	7
ARTICLE 21. : résiliation du marche	8
ARTICLE 22. : Election de domicile.....	9
ARTICLE 23. : Réglement de litiges.....	9
CHAPITRE 2. : Clauses techniques	10
ARTICLE 24. : Objet	10
ARTICLE 25. : CONTEXTE	10
ARTICLE 26. : CONSISTANCE de la prestation	10
CHAPITRE 3. : DESCRIPTIONS DES OUVRAGES ET DEFINITIONS DES PRIX.....	11

ENTRE :

La société **CASABLANCA EVENTS ET ANIMATION**

Au capital de **14 000 000 DH**,

Ayant son siège à **105 Boulevard d'Anfa/Angle Taha Houcine 1er étage-Casablanca**,

Inscrite au registre de commerce de **CASABLANCA** sous le n°**325623**,

Affiliée à la CNSS sous le numéro **4437572**,

Identifiée fiscalement sous le numéro **15248715**,

Représentée par Monsieur **Mohamed JOUAHRI** en sa qualité de Directeur Général

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, désignée ci-après par « **CASABLANCA EVENTS &**

ANIMATION » ou « **Maître D'ouvrage** » ou « **MO** ».

D'une part,

ET :

La société

Au capital deDH,

Ayant son siège à

Inscrite au registre de commerce desous le n°.....,

Affiliée à la CNSS sous le numéro,

Identifiée fiscalement sous le numéro,

Représentée par en sa qualité de

Compte bancaire n°.....

Ouvert auprès de.....

Faisant élection de domicile pour l'exécution du présent engagement à.....

Et désignée ci-après par « **L'entrepreneur** »

En cas de groupement reprendre le paragraphe, ci-dessus, pour chacun des membres du groupement et faire suivre le paragraphe suivant :

Les membres du Groupement ont décidé de désigner la société....., représentée par Monsieur en qualité de....., en tant que Mandataire du Groupement (nature du groupement). Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du présent marché.

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

CHAPITRE 1. : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

ARTICLE 1. : OBJET DU MARCHE

L'objet du présent marché est l': **Aménagement Et équipements des espaces relatifs à l'organisation de la course du « 10 KM International By Wecasablanca .**

Tels que décrits dans le chapitre 2 (clauses techniques) du présent Cahier des Prescriptions Spéciales.

ARTICLE 2. : DESCRIPTION DE PRESTATION

Aménagement Et équipements des espaces relatifs à l'organisation de la course du « 10 KM International By Wecasablanca .

Tous les travaux seront exécutés dans les règles de l'art et suivant les définitions et descriptions techniques indiquées dans le présent appel d'offres.

ARTICLE 3. : MODE DE PASSATION DU MARCHE

Le présent marché est passé par appel d'offres ouvert sur offre de prix en application de l'**alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 15 et de l'alinéa 3, paragraphe 3 de l'article 16 du règlement des marchés**, approuvé le 21 Avril 2025 et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de Casablanca Events et Animation.

ARTICLE 4. : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du présent marché sont :

1. L'acte d'engagement ;
2. Le présent cahier des prescriptions spéciales (CPS) (clauses administratives & financières et clauses techniques) ;
3. Le Bordereau Des Prix – Détail Estimatif : (B.D.P.-D.E) ;
4. Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAGT)
5. Le règlement des marchés de la société Casablanca Events et Animation.

Toutes les pièces doivent être signées par le prestataire. En cas de contradiction ou de différences entre les documents constitutifs du marché, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés.

ARTICLE 5. : REFERENCE AUX TEXTES GENERAUX ET SPECIFIQUES DU MARCHE

Pour l'exécution du présent marché, le prestataire reste soumis aux prescriptions définies par :

- Le règlement des marchés, approuvé le 21 Avril 2025, fixant les conditions et les formes dans lesquelles sont passés les marchés de travaux, fournitures ou services de Casablanca Events et Animation ;
- Les lois et règlements en vigueur au Maroc à la date de la signature du marché issu du présent Appel d'offres.

ARTICLE 6. : VALIDITE ET DELAI D'APPROBATION

Le marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après la notification de son approbation par l'autorité compétente.

L'approbation du marché doit intervenir avant tout commencement d'exécution. Cette approbation sera notifiée dans un délai maximum de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.

ARTICLE 7. : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution des prestation objet de l'appel d'offre est fixé à : **3 mois**

Le délai d'exécution court à partir de la date prévue par l'ordre de service prescrivant commencement de l'exécution des travaux.

ARTICLE 8. : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE ET CAUTIONNEMENT DEFINITIF

a) Cautionnement provisoire :

- Le cautionnement provisoire est fixé à dans l'avis d'appel d'offres.

Le cautionnement provisoire peut être saisi :

- Si le soumissionnaire retire son offre pendant le délai de validité des offres ;
- Si le candidat n'accepte pas la correction du montant de sa soumission après les résultats de vérification des calculs par la commission de jugement des offres.
- Si le soumissionnaire retenu ne se présente pas pour signer le marché ;

b) Cautionnement définitif :

- Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant initial du marché arrondi au dirham supérieur.

Si le prestataire ne réalise pas le cautionnement définitif dans un délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'approbation du marché, le montant du cautionnement provisoire fixé ci-dessus reste acquis à Casablanca Events et Animation.

Le cautionnement définitif sera restitué ou la caution qui le remplace est libérée à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage dès la signature du procès-verbal de la réception provisoire – définitive des travaux.

La caution provisoire et le cautionnement définitif pourront être remplacés par des cautions personnelles et solidaires.

ARTICLE 9. : AVANCE

Aucune avance ne sera consentie au Titulaire au titre de l'exécution du marché.

ARTICLE 10. : NATURE ET CARACTERE DES PRIX

Le Marché issu du présent appel d'offres est à prix unitaire

Les sommes dues au titulaire du Marché sont arrêtées en fonction des Prestations objet du présent CPS par application de prix unitaire portés au bordereau des prix.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations y compris les droits, impôts, taxes et frais généraux.

Le présent marché est passé à prix fermes et non révisables.

ARTICLE 11. : ASSURANCE

Le prestataire doit adresser au maître d'ouvrage, avant tout commencement de la mission, les attestations des polices d'assurance qu'il doit souscrire et qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution de la prestation, notamment les assurances accidents de travail et responsabilité civile.

ARTICLE 12. : DROIT DE TIMBRES ET ENREGISTREMENT

Les frais d'enregistrement et de timbres de l'original du marché qui sera conservé par Casablanca Events & Animation, sont à la charge du prestataire. Cette formalité devra se faire dans un délai maximum de 30 jours à compter de la notification de l'approbation du marché.

ARTICLE 13. : SOUS-TRAITANCE

Aucune sous-traitance n'est autorisée dans le cadre de ce marché.

ARTICLE 14. : RETENUE DE GARANTIE-DELAI DE GARANTIE

Aucune retenue de garantie n'a été prévue. De même, compte tenu de la nature des prestations aucun délai de garantie n'est prévu dans le cadre du présent marché.

ARTICLE 15. : ELECTION DU DOMICILE

A défaut par le titulaire de satisfaire aux obligations qui lui sont imposées le C.C.A.G.- E.M.O, toutes les notifications qui se rapportent au présent marché lui seront valablement faites à son domicile, figurant dans l'acte d'engagement.

L'adresse du domicile élu par le Titulaire pour les besoins de l'exécution du Marché est celui qui est indiqué dans l'Acte d'Engagement.

En cas de changement de domicile, le Titulaire est tenu d'en aviser le Maître d'Ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

Au cas où une lettre adressée au Titulaire au domicile élu par ce dernier serait retournée à la Société CASABLANCA EVENTS ET ANIMATION avec la mention « non réclamée », la Société CASABLANCA EVENTS ET ANIMATION pourra faire signifier ladite lettre au Titulaire par huissier, aux frais du Titulaire. Si l'huissier est empêché par le Titulaire de signifier la lettre, le contenu de cette dernière sera réputé connu du Titulaire et lui sera donc opposable.

ARTICLE 16. : CAS DE FORCE MAJEURE

Tout cas de force majeure devra être dûment notifié et justifié par le Titulaire (par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de sept (7) jours maximums à compter de la survenance de l'événement de force majeure auprès du Maître d'Ouvrage qui, s'il l'estime fondé, lui en donnera acte et prorogera à due concurrence le (s) délai (s) contractuel (s) définis dans l'article « délai de livraison »).

La carence du Titulaire ou de ses sous-traitants ne pourra en aucun cas être évoquée pour obtenir une prolongation du délai d'exécution du marché.

ARTICLE 17. : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement, il sera fait application des dispositions de la loi n° 12- 13 relative au nantissement des marchés publics promulguée par le dahir n° 1-15-05 du 29 Rabii II (19 février 2015), étant précisé que :

I- La liquidation des sommes dues par le maître d'ouvrage en exécution du marché sera opérée par les soins du Président du Directoire de la CASABLANCA EVENTS ET ANIMATION ;

2- Au cours de l'exécution du marché, les documents cités à l'article 8 de la loi n°112-13 peuvent être requis du maître d'ouvrage, par le titulaire du marché ou le bénéficiaire du nantissement ou de la subrogation, et sont établis sous sa responsabilité.

3- Lesdits documents sont transmis directement à la partie bénéficiaire du nantissement avec communication d'une copie au titulaire du marché, dans les conditions prévues par l'article 8 de la loi n° 11213.

Les paiements prévus au marché seront effectués par le Président du Directoire de la CASABLANCA EVENTS ET ANIMATION, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du marché.

5 Le maître d'ouvrage remet au titulaire du marché une copie du marché portant la mention « exemplaire »

Unique » dûment signé et indiquant que ladite copie est délivrée en exemplaire unique destiné à former titre pour le nantissement du marché conformément aux dispositions du dahir n°1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relatif au nantissement des marchés publics.

Les frais de timbre de l'exemplaire remis au prestataire ainsi que les frais de timbre de l'original conservé par le Maître d'ouvrage sont à la charge du prestataire.

ARTICLE 18. : DROITS ET TAXES POUR UNE ENTREPRISE NON RESIDENTE

Les prestations réalisées pour le compte du Maître d'ouvrage par une entreprise non résidente sont soumises :

- À l'impôt sur les sociétés au taux de 10% sur le prix de ces prestations. Cet impôt est prélevé sous forme de retenue à la source. Une copie de l'attestation du versement de cet impôt sera remise au titulaire du marché. Pour les entreprises originaires de pays ayant signés avec le Maroc une convention destinée à éviter les doubles impositions, la retenue à la source est déductible des impôts dus dans leur pays d'origine ;
- À la taxe sur la valeur ajoutée sur le prix de ces prestations.

ARTICLE 19. : RECEPTIONS

Réception Provisoire-Définitif

- A l'achèvement des prestations du marché, la commission chargée de la réception s'assure de la conformité des prestations assurées aux spécifications techniques du marché et prononce la réception provisoire - définitive.

ARTICLE 20. : MODALITES ET MODE DE REGLEMENT

1. PROCEDURE DE REGLEMENT

Le règlement se fera à 100% du montant définitif se fait sur la base de l'établissement d'un attachement, d'un décompte définitif, avant établissement de la facture du titulaire dans les conditions décrites ci-après.

2. ATTACHEMENT

L'attachement constitue un constat contradictoire d'un certain état de fait en vue de préparer l'établissement du décompte définitif. Après Chaque livraison partiel de la prestation, le titulaire produira l'attachement des prestations réalisées selon le canevas interne du maître d'ouvrage et sur la base du bordereau du prix - détail estimatif du marché.

3. DECOMPTE DEFINITIF

Le décompte définitif sont établis par le Maître d'Ouvrage sur la base de l'attachement correspondant dûment signés. Ils sont signés par le chef de projet.

Le décompte contiennent outre les données validées toutes les informations liées à la gestion administrative du marché (retenue de garantie, application de la TVA, retenue à la source le cas échéant, etc.).

4. FACTURATION DU TITULAIRE

La facture du titulaire est établie en 3 exemplaires sur la base et en conformité avec le Décompte correspondant. Aucune facture dont l'établissement est antérieur à la signature du décompte ne sera acceptée. Chaque facture devra contenir les mentions obligatoires suivantes :

- N° et date de la facture
- Identification du fournisseur (dénomination, adresse, coordonnées, n° RC, N ICE, N° identifiant fiscal)
- Référence du marché
- Identité du Client :
 - Casablanca Events et Animation
 - Adresse : 105, BD ANFA/ANGLE TAHA HOUCINE, CASABLANCA
 - ICE N°: 00163080000095 / IF N° 15248715 / RC N° 25623
- Délai de paiement : 120 jours.
- Modalités de paiement : Paiement par virement bancaire

ARTICLE 21. : RESILIATION DU MARCHE

Le marché peut être résilié de plein droit par le Maître d'ouvrage et sans que le prestataire puisse prétendre à une indemnité quelconque dans les situations suivantes :

- En cas d'incapacité, de fraudes, de tromperie grave constatée sur la qualité d'exécution des missions ;
- En cas de sous-traitance, apport en société, cession du marché sans l'autorisation du Maître d'ouvrage ;
- En cas d'inobservation des clauses du marché par le prestataire dans un délai de 10 jours après que rappel lui en a été fait par écrit, en cas d'urgence, ce délai peut être ramené à 3 jours.
- En cas d'insuffisance en matière de qualité des prestations fournies :
 - ✓ Une qualité d'impression insuffisante
 - ✓ Une qualité de bâches ne respectant pas les termes de références

- ✓ Une finition de bâche et/ou des travaux de pose défaillants
- ✓ Le non-respect du planning contractuel (délais d'impression, de pose et d'intervention d'entretien)
- En cas de dissolution du prestataire sauf si celui-ci est constitué en société.

Dans tous les cas, la résiliation est notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception par le Maître d'ouvrage au prestataire défaillant.

ARTICLE 22. : ELECTION DE DOMICILE

Toutes les notifications se rapportant au présent appel d'offres sont valablement faites à l'adresse indiquée dans l'acte d'engagement pour le ou les Concurrent(s) et/ou le Titulaire et à l'adresse indiquée dans le règlement de consultation pour le Maitre d'Ouvrage.

ARTICLE 23. : REGLEMENT DE LITIGES

Tout litige qui aura lieu au sujet de l'interprétation et/ou de l'exécution du Marché entre le Maitre d'ouvrage et le ou les Concurrent(s) et/ou le Titulaire sera soumis aux tribunaux compétents de Casablanca et ce, après épuisement des voies amiables.

CHAPITRE 2. : CLAUSES TECHNIQUES

ARTICLE 24. : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet : **Aménagement et Equipment des espaces relatifs à l'organisation de la course du « 10 KM International By Wecasablanca .**

ARTICLE 25. : CONTEXTE

Dans une dynamique de diversification de l'offre sportive et de renforcement de l'attractivité de la Métropole, une nouvelle compétition d'envergure est née. Ce Challenge se distingue par son format accessible, son ancrage urbain fort et son objectif de performance, autant d'éléments qui en feront un rendez-vous à fort potentiel.

Prévu pour le dimanche 28 septembre 2025, cette course proposera un parcours 100 % urbain, tracé dans les grandes artères de Casablanca, et homologué par un expert de catégorie « A » de l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (IAAF). Il rassemblera plus de 10 000 participants, nationaux et internationaux renforçant ainsi l'attractivité de la ville et son positionnement en tant que pôle sportif par excellence.

Cette édition prendra son départ sur Boulevard Mohammed ZERKOUNI, une des plus grandes artères de la métropole qui abrite l'emblématique « Twin Center » le 28 Septembre 2025, et sillonnnera les plus belles artères de la préfecture d'Anfa.

ARTICLE 26. : CONSISTANCE DE LA PRESTATION

Le prestataire devra proposer une scénographie générale maîtrisée qui respecte le concept de l'événement et la charte de la Course « Wecasablanca International Challenge » (Cf. Charte en PJ), toutes les propositions innovantes seront appréciées

26.1 Besoins Logistique :

Le prestataire doit produire et aménager des espaces nécessaires pour l'organisation du « Wecasablanca International Challenge » – le 28 Septembre 2025

- Points d'Animation
- Point de rassemblement
- Point de Départ ;
- Point d'Arrivée ;
- Le parcours ;
- Le Ravitaillement à l'Arrivée
- Point de contrôle Anti Dopage
- Vestiaires pour les élites

26.2 Livraison et Exploitation :

- Site : En face des Twins Center, Boulevard Zerkouni & Brahim Roudani;
- Ville : Casablanca ;
- Livraison : Samedi 27 Septembre 2025
- Exploitation le 28 Septembre 2025
- Démontage Juste après la fin de l'événement

CHAPITRE 3. : DESCRIPTIONS DES OUVRAGES ET DEFINITIONS DES PRIX

Aménagement des espaces :

Prix n° 1 : Points d'Animation :

Aménager des points d'animation sur le parcours de la course, ils serviront à :

- Informer les citoyens de la course, de la fermeture des artères, heure de départ...
- Vendre les dossards
- Animation et sampling des sponsors et partenaires

Le prestataire doit proposer un espace d'inscription d'au minium 20m², un espace pour partenaires de 20m², et un espace pour information et animation, la totalité des espaces doit être clôturée.

Les points choisis à ce titre sont :

- Rond-Point boulevard Moulay Youssef et Boulevard de Bordeau
- Promenade Maritime (Intersection Bd Zerkouni et la corniche)
- Angle Boulevard de Tan Tan et Bd de la corniche
- Jardin les Arènes

Ces points doivent être aménagés comme un mini Village de la course, ils doivent rappeler l'identité de la course Wecasablanca international Challenge animation pour les tout petit, attraction pour les familles. Ils doivent être opérationnels une semaine avant la course du 28 Septembre 2025.

Clôture en barrières Bois/ Metal (Habilage assuré par CEA)

2 Dalots 3*3 équipés de deux desks et 2 tabourets / Dalots plancher et armoires.

* Maquette obligatoire à fournir dans votre offre.

Prix n°2 : Point de rassemblement

Prévoir deux praticables pour les Coachs qui assureront les échauffements des participants (au niveau de l'intersection des Boulevards Zerkouni et Brahim Roudani), hauts de 2.5m sur 1.5m de plateforme, avec un garde-corps pour chacun

Prévoir des arches sur la partie point de rassemblement – Point de Départ en différentes couleurs pour définir les SAS

* Maquette obligatoire à fournir dans votre offre.

Prix n° 3 : Tribune Officielle :

Tribune Officielle Départ/Arrivée (en Face des Twin Center)

Installation d'une structure sur 3 niveaux pour accueillir les officiels et les invités, avec Drapeau et Portrait de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu le glorifie sur chevalet.

Prévoir nettoyage et décoration florale et végétale.

Dimension : Longueur 8m, profondeur 6m, 2m de profondeur par niveau, 40cm de marche par niveau et le premier niveau 1m avec revêtement moquette, mobilier et les gardes corps et les escaliers avec passe à main.

* Maquette obligatoire à fournir dans votre offre.

Prix n°4 : Point Départ & Arrivée : Boulevard Zerkouni – Twin Center

Point de départ Structure de départ à habiller en Ecrans Led sur une face, avec 8 Boudins Gonflables 3M Hauteur, panneaux publicitaires de 1/3 (R/V) le long de la ligne de départ (min 100m sur les deux bords – à droite et gauche) et dans les deux sens (Départ et Arrivée), drapeaux avec Mat et 2 canons de confettis pour l'arrivée des athlètes

Point d'arrivée on utilisera les mêmes structures que les points de départ, avec possibilité d'installer de la moquette pour l'arrivée (Juste après le départ de tous les participants)

* Maquette obligatoire à fournir dans votre offre.

Prix n°5 : Podium remise des prix (en face du Twin Center)

Espace dédiée pour la Cérémonie de remise des prix avec un Podium 2-1-3 sur une estrade, un backdrop 5/4 avec impression (R/V), Panneaux de 3/1M de délimitation de l'espace (R/V), Drapeaux des pays participants (Liste à communiquer ultérieurement), et des potelets autour de la structure.

* Maquette obligatoire à fournir dans votre offre.

Prix n°6 : Accommodation (Bd Brahim Roudani) :

20 Toilettes chimiques ou équivalent répartition H&F, dans les différents espaces (Espace Rassemblement & Ravitaillement arrivée) avec service de ménage et matériel d'entretien, signalisation de l'espace.

Prévoir 4 Toilettes Chimique sur le parcours 2 dans chaque point de ravitaillement

Prévoir 4 Toilettes sèches pour les dalots Consignes (H/F)

Prévoir 4 Toilettes Sèches pour les dalots anti dopage.

Prix n°7 : Ecrans

Installation de deux Ecrans 6*4 sur le point de départ/Arrivée, en face de la tribune officielle pour la retransmission en direct de la course (fournir le câblage nécessaire pour la transmission, et une bonne connexion Internet)

Le prestataire doit prévoir 100 mètre Linéaire de dalles d'écran outdoor supplémentaire

Prix n° 8 : Plateau Télé

Prévoir une estrade de 4x4x1 qui sera utilisée comme studio pour la chaîne qui nous accompagnera dans la production télévisée de l'événement pour assurer le direct avec structure d'éclairage, habillage en fond, mobilier de qualité (table studio avec tabourets) et voilage (emplacement à définir)

* Maquette obligatoire à fournir dans votre offre.

Prix n° 9 : Dalots Equipés 5*5

Un Dalot avec porte Anti dopage pour les athlètes femmes équipé de :

- Chaises (4)
- Bureau pour le médecin avec 2 Chaises
- Un paravent
- Moquette

Un Dalot avec porte Anti dopage pour les athlètes Hommes équipé de :

- Chaises (4)
- Bureau pour le médecin avec 2 Chaises
- Un paravent
- Moquette

Deux dalots équipés de 30 Chaises, et consignes pour les athlètes femmes élites participantes

Deux Dalots équipés de 30 Chaises et consignes pour les athlètes hommes élites participants

Un dalot pour les juges accompagnateurs

Quatre Dalots équipés de Tables de Massage et d'une chaise pour les Kinésithérapeutes

Un Dalot pour l'équipe Chronométrage

Les emplacements pour chaque espace seront définis par l'équipe technique

Prix n° 10 : Sonorisation et Régie Son

Deux systèmes de sonorisation (emplacements différent) et deux Régies Son :

- La première au niveau du point de rassemblement
- La deuxième au point de départ

Prix n° 11 : Régie Ecran

Régie Vidéo, pour switcher les écrans entre départ et arrivée afficher le Chronomètre, afficher les sponsors (Dans les Différents Ecran disponibles), le prestataire doit prévoir le câblage nécessaire, ou une transmission en fibre optique

Prix n° 12 : Zone presse

Le prestataire doit prévoir une zone pour les journalistes en face de la tribune et le podium sur estrade sans accès à ces espaces avec boîtier de signal et un coin de rafraîchissement (Mobilier uniquement) sans accès à ces espaces avec boîtier de signal et un coin de rafraîchissement (Mobilier uniquement).

* Maquette obligatoire à fournir dans votre offre.

Prix n° 13 : Consignes

Le prestataire devra proposer un dispositif d'aménagement d'espace de consignes avec un système de gestion adapté aux coureurs Capacité : 150 colis (équivalent sacs à dos), signalisation de l'espace visible (Au niveau du point de rassemblement)

* Maquette obligatoire à fournir dans votre offre.

Prix n° 14 : Ravitaillement à l'Arrivée

Le prestataire devra proposer un dispositif d'aménagement pour la remise des médailles et du ravitaillement aux participants du Wecasablanca International Challenge à la fin de la course, ce dispositif doit être fluide sans temps d'attente important, et respectant les normes internationales.

Pour se faire, nous aurons besoin de trente tables de 2m de longueur chacune, et de douze Dalots de 3m*3m chacun.

* Maquette obligatoire à fournir dans votre offre.

Prix n° 15 : Ravitaillement Parcours

Le prestataire devra mettre à la disposition du maître d'ouvrage des tables pour le ravitaillement sur le parcours, 2 points d'eau sont prévus pour la course.

Besoin :

- 80 Grandes tables de 3m*1 à disposer sur deux points de ravitaillement, leur localisation sera communiquée par le Maître d'ouvrage
- 20 Parasols
- 20 Poubelles de 400l

* Maquette obligatoire à fournir dans votre offre.

Prix n° 16 : Divers - Mobilier, Structures, Eclairage, personnel :

- Câbles d'alimentation et de transmission nécessaires au bon déroulement de la course ;
- Potelets (Podium -Zone VIP)
- Plots de chantier ;
- Deux Rubans d'arrivée personnalisés avec les couleurs de l'événement 10 m linaire Chacun, et 30 Cm de hauteur
- Moquette (50 m)
- 9 Tables de 1*1 (Carrée) pour ravitaillement Spécial sur le parcours
- Ruban de chantier : 10 Rouleaux de 200m chacun
- Collier plastique : 5 Paquets de 100 Unité chacun
- 9 Panneaux de Kilométrage 1m*1m chacun
- Gabarit de Kilométrage en chiffre de 1Km à 9Km
- 20 Agents Manutentionnaires

Prix n° 17 : Barrières :

Le prestataire sélectionné devra fournir des barrières pour la délimitation des espaces à disposer en concertation avec la direction technique de la course,

Quantité :

- Barrières Heras 2m*2m : 950 unités
- Barrières 2m*1m : 500 Unités

La prestation comprend la pose, la dépose et le transport.

- ✓ Tous ces espaces doivent être personnalisés aux couleurs de l'événement, et doivent être en excellent état, avec source d'énergie et éclairage et un service de maintenance et nettoyage en permanence.
- ✓ L'énergie en exploitation sera à la charge de Casablanca Events et Animation.
- ✓ Une moquette est à prévoir au niveau des allées reliant les différents espaces (Tribune – Podium- Plateau Télé).

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

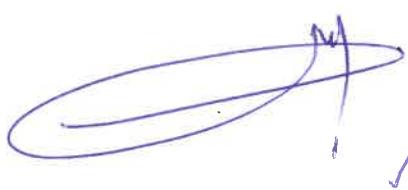
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE

N° 08/CEA/2025

Aménagement Et équipements des espaces relatifs à l'organisation de la course du « 10 KM International By Wecasablanca ».

ETABLI PAR

Dressé par Madame
Loubna ABDELHAFID



LE MAITRE D'OUVRAGE

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA
SOCIETE CASABLANCA EVENTS ET
ANIMATION

"CEA SA"



LE CONCURRENT

(Faire précéder de la mention)

" LU ET APPROUVE "